



LES DOCUMENTS DE LA CHARTE PAYSAGERE : CLES DE LECTURE

□ Le Diagnostic partagé

Ce document, articulé en deux chapitres, présente :

- ✓ **les fondements des paysages du Midi-Quercy** : leur diversité, l'importance des sols, de l'eau, des reliefs, les caractéristiques majeures du patrimoine naturel et culturel, de l'urbanisme, des savoir-faire agricole ;
- ✓ **les dynamiques d'évolution du territoire** : le rôle de l'urbanisme, de l'agriculture et des infrastructures de déplacements dans cette évolution.

□ Les Enjeux et la stratégie

Ce document explicite :

- ✓ **Les enjeux de la charte paysagère à partir de 4 thèmes transversaux** : l'urbanisme et l'aménagement du territoire ; le patrimoine bâti, naturel et paysager ; l'agriculture et les paysages ; le tourisme et les loisirs.
- ✓ **La stratégie d'intervention** : ses fondements (à partir de la Charte de développement durable du Pays) ; les objectifs finaux de la charte paysagère ; les orientations stratégiques (projets pilotes, projets labellisés..) ; les outils (page de synthèse sur la démarche d'élaboration de la charte et les documents produits).

□ Le Plan de Paysage de Pays

Ce document comporte trois chapitres principaux :

- ✓ **Les enjeux stratégiques** identifiés à l'échelle du Pays, au nombre de 15.
- ✓ **Le projet de paysage**, qui précise les objectifs majeurs du Pays, liés à l'élaboration de cette charte.
- ✓ **Le plan d'actions, qui présente** :
 - La liste des projets pilotes et des critères de labellisation des projets (explicités dans le document « Enjeux et stratégie » p 63-64)
 - Les 10 « actions transversales », pour le moyen et le long terme. Chacune des actions est présentée sous forme de tableau, le plus souvent illustré d'une carte établie à échelle du terroir.
 - Le rappel des 4 recommandations transversales (détaillées dans la Boîte à outils).

□ Les trois Plans de Paysage de terroir : Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron / Quercy Causadais / Quercy Vert, Terrasses et Vallée de l'Aveyron

Les 3 Plans de Paysage ont une trame commune, chacun d'eux comprend les chapitres suivants :

- ✓ **Les enjeux** : présentation des enjeux thématiques à l'échelle du terroir, illustrée de cartes localisant les éléments majeurs d'intérêt, sans prétention d'exhaustivité. Sont indiqués :
 - les enjeux pour la découverte visuelle :
implantation du bourg, cônes de vision remarquables, routes structurantes...
 - les enjeux pour le patrimoine culturel :
ensembles paysagers, monuments et sites classés ou inscrits, bastides...
 - les enjeux pour le patrimoine naturel :
milieux protégés ou inventoriés, milieux naturels « ordinaires »...
 - ainsi qu'une synthèse des enjeux.
- ✓ **Le projet de paysage** : présentation des objectifs stratégiques pour le terroir.
- ✓ **Le plan d'actions** : cartographie des projets en cours et propositions d'actions complémentaires.
- ✓ **Les outils pour l'action** : palettes végétales conseillées pour ce terroir.

2 Plans de paysage (Quercy-Rouergue et Gorges Aveyron / Quercy Caussadais) comportent une Annexe, qui précise notamment les caractéristiques des unités paysagères.

□ La Boîte à outils

Ce document se compose de :

- ✓ **4 fiches de recommandations transversales**
- ✓ **26 fiches de recommandations thématiques**, réparties en 6 chapitres :
 - Espace rural et activités agricoles (7 fiches)
 - Architecture et patrimoine bâti (4 fiches)
 - Formes urbaines (5 fiches)
 - Activités économiques (2 fiches)
 - Autour de l'eau (4 fiches)
 - Loisirs et découverte (4 fiches).

Ces recommandations constituent une référence commune pour la mise en œuvre de la charte paysagère.

Elles s'adressent plus particulièrement aux personnes chargées d'appliquer celle-ci sur le terrain :

- en premier lieu les structures signataires de la charte contractuelle (les Communes, Communautés de Communes et Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, le Conseil de Développement du Pays),
- mais également les autres collectivités et porteurs de projet publics, les partenaires techniques et les porteurs de projets privés (associations, bureaux d'étude, entrepreneurs....).

□ La Charte contractuelle

Ce document « concrétise l'engagement librement consenti de tous les signataires de la charte et de leurs partenaires ». Elle précise le « statut » de la charte paysagère (document public, écrit et cartographique, contractuel, non opposable au tiers) ; les signataires et leurs engagements ; les partenaires institutionnels et les partenaires de travail ; les moyens à mobiliser. Elle indique également des pistes pour « faire vivre » la charte paysagère.

□ Les 11 fiches projets pilotes

Les projets pilotes sont les premiers projets réalisés au regard des recommandations de la charte paysagère. Ils sont destinés à être des exemples concrets d'application de la charte et à « faire école », sur la base des critères de labellisation et de l'expérience acquise, dans une démarche d'amélioration progressive de la qualité des aménagements.

A ce jour, la moitié d'entre eux ont été initiés ou réalisés, sur la base des 11 fiches projets pilotes contenues dans la charte paysagère :

- ✓ avec des porteurs de projets volontaires (les fiches ont été élaborées en concertation avec, notamment, des Communes et/ou d'autres acteurs locaux prêts à s'engager dans la réalisation d'une opération paysagère pilote),
- ✓ sur des thèmes variés, correspondant à des enjeux : valorisation du GR de Pays, extension de bourg et lotissements, aménagement des entrées et de traversées de bourgs, valorisation et gestion écologique de lacs collinaires, insertion paysagère de bâtiments agricoles...

Les Annexes du Diagnostic partagé et les fiches projets pilotes ne sont pas disponibles sur le site Internet du Pays, à ce jour. Pour consulter ces documents, veuillez contacter le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy - 2008